



# GROUPE INTERSUD

FACILITATEUR DE CHIFFRE D'AFFAIRES

## Lettre d'information n°82- Juillet 2021

*Cette lettre vous est proposée par INTERSUD, AFRECO et G2C et sera diffusée à leurs fidèles clients*

## **Les entreprises s'accrochent au PGE**

*Peu d'entreprises ont commencé à rembourser leur prêt garanti par l'Etat (PGE), mis en place dès le début de la pandémie pour permettre aux entreprises affectées de traverser la crise.*

Bouée de sauvetage, ou bombe à retardement ? Les aides mises en place par l'Etat dès le printemps 2020 pour aider les entreprises à traverser le trou d'air créé par la pandémie ont, pour l'instant, porté leurs fruits : trimestre après trimestre, les statistiques de faillites -en forte baisse par rapport à la période pré-pandémique- en témoignent. Mais qu'advient-il « après », lorsque ces aides cesseront, et lorsqu'il faudra rembourser les prêts ? La façon dont est utilisé et géré le PGE - ou prêt garanti par l'Etat- est, à ce titre, un indicateur-clé.

### **Un prêt essentiellement destiné aux PME-TPE**

Au 28 mai 2021, le montant total accordé au titre du PGE atteignait 139,5 milliards d'euros. Le dispositif a été surtout mobilisé lors du premier confinement, de fin mars 2020 à mi-mai 2020, période qui concentre 56 % du montant total de PGE accordés. Près de 700 000 aides ont été octroyées.

Le secteur du commerce est le premier bénéficiaire du PGE (32 978 millions d'euros, soit 24% des montants), suivi par l'industrie manufacturière (22 284 millions), les activités spécialisées scientifiques et techniques (14 490 millions), l'industrie financière et d'assurance (14 200 millions) et la construction (11 958 millions).

## Prêts garantis par l'Etat : échelle nationale

montant  
**138 854,89 M€**

nombre  
**683 199 aides**

Top 10 des prêts garantis par l'Etat  
ventilés par **code section NAF** (en M€)



En termes géographiques, l'Ile-de-France figure en numéro un, avec 51 572 millions d'euros, soit 37% du montant total des PGE pour 30,8% du PIB, suivie par Auvergne Rhône-Alpes (15 399 millions d'euros, 11% des montants pour 11,6% du PIB) et Provence Alpes-Côtes d'Azur (11 549 millions d'euros. Soit 8,4% des montants pour 7,1% du PIB). Les Hauts-de-France et la région Grand Est bénéficient aussi de montants bien plus significatifs que les régions occidentales de l'hexagone.

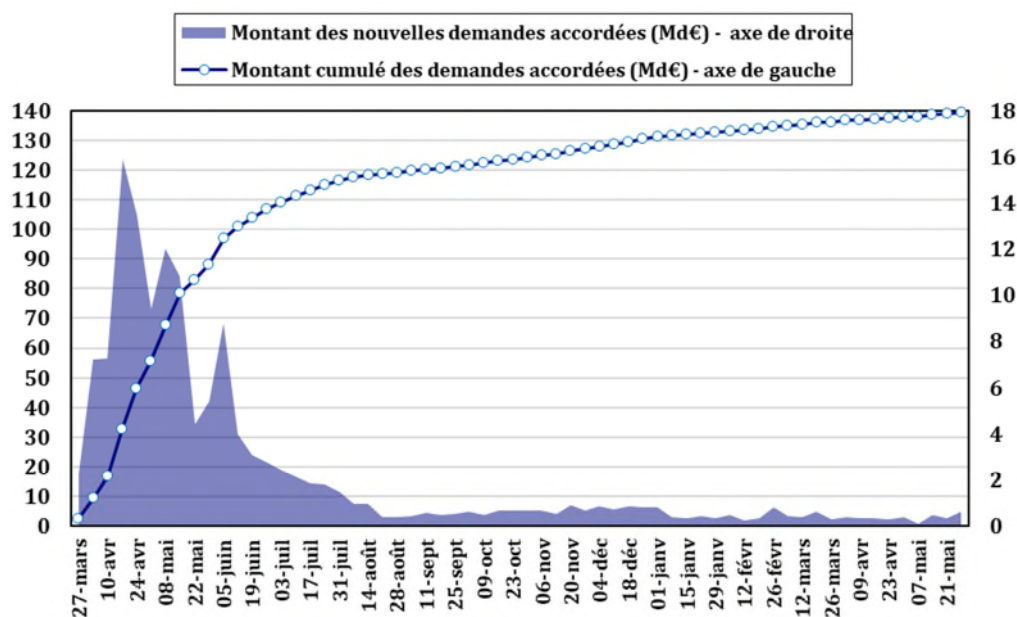
87 % des montants de PGE ont été accordés à des entreprises avec moins de 250 salariés : 50,2% à des entreprises de moins de 20 salariés, 36,5% à des sociétés de 20 à 249 collaborateurs. Les entreprises de plus de 1000 personnes ne représentent que 9,5% des encours.

Cependant, environ 45 grandes entreprises ont pu bénéficier de ce dispositif exceptionnel de soutien à la trésorerie. Selon un bilan réalisé par le journal Les Echos en mai 2021, l'Etat s'est porté garant de 16,8 milliards d'euros de prêts pour des groupes de taille significative. Il s'agit de soutenir des donneurs d'ordres importants, dont dépend toute une filière, comme Renault (5 milliards de PGE), Air-France-KLM (4 milliards) ou CMA-CGM (1,05 milliard). Suivent Castorama (600 millions d'euros), Fnac Darty (500 millions), AccorInvest (477 millions), Lagardere SCA (465 millions), Galeries Lafayette (300 millions), Nexans (280 millions) et Mobivia (280 millions).

## Des PGE souvent dormants

Pour l'instant, ces PGE restent largement dormants. Selon une enquête réalisée en avril 2021 par la FBF (fédération bancaire française), près de la moitié des entreprises n'auraient pas touché à leur prêt.

Pour autant, peu d'entre elles ont commencé à le rembourser. Les cas de FNAC-DARTY, qui a remboursé son PGE de 500 millions d'euros, Nexans (280 millions d'euros), ou encore CMA-CGM, qui avait obtenu 1,05 milliard d'euros, sont minoritaires. Pour les autres, l'attentisme semble prévaloir. Il n'y a, certes, pas urgence. Les entreprises peuvent différer d'un an supplémentaire le remboursement. Une entreprise ayant souscrit un PGE en avril 2020 pourra ainsi commencer à rembourser en avril 2022. Cependant, la durée du prêt reste inchangée : les échéances seront donc plus élevées si l'entreprise choisit de ne pas lisser son effort. Selon l'enquête de la FBF, une majorité des entreprises aurait opté pour l'année supplémentaire de décalage du remboursement en capital.



Lecture : A fin mai 2021, le montant cumulé accordé au titre du PGE (y compris ceux octroyés aux grandes entreprises) atteint 139,5 milliards d'euros.

Source : Secrétariat du Comité, à partir de Bpifrance, Banque de France - DGSE - DE - Service central des risques. Données au 28 mai 2021.

« Comme prévu par les textes, au terme des 12 mois de différé d'amortissement, les clients sont invités à fixer leur choix concernant son remboursement. L'essentiel des PGE a été contracté entre avril et juillet 2020. Les premiers indicateurs sur plus de 430 000 PGE pour lesquels le choix a été exprimé (contrat ou intention précise) au 26 mars 2021, permettent de décrire plusieurs tendances », explique la FBF. Ainsi, environ la moitié des sociétés ont aujourd'hui sur leurs comptes bancaires l'intégralité de leur PGE ; pour autant, la plupart choisissent de rembourser le plus tard possible, et 55% optent pour l'année supplémentaire de décalage du remboursement en capital. Dans le détail, environ 12% vont rembourser dès 2021, 5% l'amortiront entre 2022 et 2023, 9% entre 2024 et 2025, 74% choisissent la durée la plus longue possible (fin du prêt en 2026).

Thierry Laborde, directeur général délégué de BNP Paribas a de son côté indiqué « qu'un peu plus de 15% remboursent l'intégralité de leur PGE dès aujourd'hui. Le reste des sociétés va étaler le remboursement. La moitié utilisera l'année supplémentaire qui leur est autorisée pour rembourser, surtout les plus petites entreprises ».

Conclusion : le PGE n'a que, marginalement, aidé à supporter la crise, puisque qu'il n'a été consommé que pour moitié environ. En revanche, il pourrait bien aider les entreprises à passer les mois qui viennent plus sereinement. Reste à savoir si la reprise de l'activité leur permettra de rembourser de façon indolore les sommes dues aux banques !

**Intersud, Afreco et G2C vous souhaitent un excellent été !**

**Intersud**

 04 91 19 02 00

**Afreco**

 04 78 53 12 99

**G2C**

 04 72 88 69 00